



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DREAL - Direction de l'Appui Régional
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le 30 juin 2026

Décision relative au cycle de mobilité C4-2026 publié le 07 avril 2026

Postes de catégorie C administrative

Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'État à la mer ;
Vu la note de cadrage du 2 février 2026 relative à l'expérimentation relative aux mobilités 2026 et la note de gestion 2026 jointe ;
Vu les publications de postes effectuées en zone de gouvernance Occitanie le 7 avril 2026 ;
Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales, subsidiaires, et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

Art. 1^{er}. – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

Art. 2. – La date de mutation est fixée par défaut le 1^{er} septembre 2026 pour les candidats internes et externes aux MTEATTVL. Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie suite à la saisine du service d'accueil. Les services devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'accord tripartite.

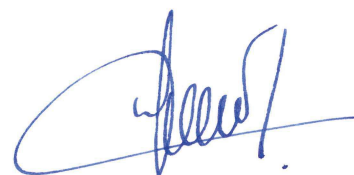
Art. 3. – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie et le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie- rubrique « recrutement-concours »

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/resultats-de-la-mobilite-r9124.html>

Art. 4. - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

P/ La directrice régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement et par délégation,
le directeur régional adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maxime Cuenot', with a large, sweeping flourish at the end.

Maxime CUENOT

ANNEXE 1
Résultats du cycle de mobilité C 4 - 2026
publié le 07 avril 2026
Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie

Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision ZGE
DREAL Occitanie	Chargé(e) de la gestion du registre des professionnels du transport	2026-2244413	16343C0577	GOUZY Séverine	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	DDETS de la Haute-Garonne	Avis favorable
DDTM des Pyrénées-Orientales	Chargé(e) de la qualité de la construction	2026-2181501	E000029373	PISSOURAILLE Béatrice	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	DDT de la Haute-Garonne	Avis favorable
DDT de la Haute-Garonne	Chargé-e d'appui lutte contre l'habitat indigne	2026-2244428	E000031165	VARICHON Melisande	Adjoint Administratif Principal 2ième classe	DDETS de la Haute-Garonne	Avis favorable

Toulouse, le 30 juin 2026

P/ La directrice régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement,
Le directeur régional adjoint



Maxime CUENOT